

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF78

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 16, supprimer le mot :

« nominative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.